

XX^e congrès de l'AISLF – Montréal – 4-8 juillet 2016 Bilan des bourses

Commission des bourses: Monique Hirschhorn, présidente (France), Svetla Koleva (Bulgarie), Régine Oboa (Congo), Abdessatar Sahbani (Tunisie).

L'attribution de bourses, à savoir un soutien financier à des chercheur·e·s qui n'ont pas la possibilité de prendre ou de faire prendre en charge tous les frais liés à la participation au congrès, relève d'un choix politique que l'AISLF a mis en œuvre dès ses premiers congrès. Il implique à la fois de mobiliser les fonds nécessaires et de mettre en place une commission d'attribution. Pour la première fois, dans une volonté de transparence et d'amélioration de notre fonctionnement, nous avons décidé de mettre en ligne dans les archives du Congrès de 2016 le bilan de notre action.

1. Montant et origine des fonds affectés aux bourses :

Le montant total des sommes attribuées a été de 29 155 €, dont 7 300 € de l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse (OFQJ), 10 000 € de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), 1 961 € de l'université du Québec à Montréal (UQAM) sous forme de prise en charge de cinq hébergements, 1 179 € de l'université de Montréal (UM) sous forme de prise en charge de quatre hébergements, 8 715 € de l'AISLF.

2. Conditions d'attribution

2.1. La mise en place d'une commission des bourses

Une commission composée de membres du bureau appartenant à différents pays : Régine Oboa (Congo), Svetla Koleva (Bulgarie), Abdessatar Sahbani (Tunisie) et présidée par Monique Hirschhorn (France) a été constituée en 2014 avec pour charge de sélectionner les candidat·e·s et de décider des montants des bourses qui leur seraient attribuées.

2.2. La mise en ligne des informations

Les informations concernant la constitution d'un dossier de demande de bourse à l'AISLF (lettre de motivation, CV, attestation de non-prise en charge par l'établissement du demandeur, avis d'acceptation de la communication) et date limite de dépôt ont été mises en ligne sur le site du Congrès. Il en a été de même pour les dossiers de demande de bourse à l'OFQJ, destinées uniquement à des jeunes chercheur·e·s français·es ou résidant en France depuis plus d'un an, doctorant·e·s ou post-doctorant·e·s, et d'un montant forfaitaire de 250 €.

2.3. Les critères

Lors de la réunion du Bureau à Rome qui a précédé le congrès, la commission a proposé pour l'attribution des bourses de l'AISLF des critères qui ont été ratifiés par le bureau : la diversité géographique (en privilégiant les pays du sud), la faiblesse des ressources (en portant un intérêt particulier aux doctorant·e·s et post-doctorant·e·s en situation de précarité), la qualité du dossier scientifique, l'appartenance à l'AISLF. Pour les bourses relevant de l'OFQJ, en dehors

de l'âge, les critères ont été l'expérience professionnelle, les publications, l'engagement dans les CR et GT de l'Association.

2.4. Le fonctionnement de la commission

En ce qui concerne les bourses de l'AISLF, le travail de la commission a été particulièrement lourd. Plusieurs échanges de courriels ont souvent été nécessaires pour aider les candidat·e·s à évaluer les frais auxquels ils allaient avoir à faire face et connaître leurs besoins réels et chaque candidat·e a été informé·e directement du résultat positif ou négatif de sa candidature. La commission a également suivi de très près les problèmes d'obtention des visas et a fait parvenir, si nécessaire, des lettres de soutien. Au total 480 courriels ont été envoyés. La sélection des candidat·e·s et la détermination du montant de la bourse attribuée à chacun·e a également donné lieu à de nombreux échanges entre les membres de la commission. Pour les bourses de l'OFQJ, c'est l'OFQJ qui a décidé de la recevabilité, mais c'est la commission qui, avec Jean-Marc Larouche, membre du Bureau et du Comité local d'organisation à Montréal, a procédé aux attributions.

3. Bilan des attributions

3.1. Les candidatures

Un premier constat: la demande est en hausse et a pratiquement triplé par rapport au congrès précédent. La commission a reçu 80 demandes dont 78 recevables, venant pour les 4/5 d'entre elles de pays à faibles revenus (Afrique sub-saharienne, Maghreb, Roumanie, Amérique latine). La majorité des candidat·e·s (73/78) appartiennent au monde académique (il n'y a que trois consultants et deux fonctionnaires hors université). Les dossiers de doctorant·e·s et les post-doctorant·e·s sont assez peu nombreux (12/78) ainsi que ceux de membres de l'AISLF (17/78). Pour sa part, l'OFQJ a reçu 49 dossiers.

3.2. Les choix de la commission

Face à cet afflux de demandes et sachant qu'elle ne pourrait pas y répondre de façon totalement satisfaisante, la commission s'est donnée comme objectif, conformément à ses critères, d'assurer une représentation satisfaisante des différents pays et d'attribuer aux candidat·e·s une bourse leur permettant effectivement de venir au Congrès afin d'éviter que, comme lors du précédent congrès, certain·e·s ne renoncent à venir. Il n'y a eu cette fois-ci que deux défections : l'une due à un accident de la circulation et l'autre à un problème de santé, et comme une liste d'attente avait été constituée, le montant des deux bourses a été redistribué sur place. En ce qui concerne les bourses de l'OFQJ, il a été décidé pour attribuer un nombre plus important de bourses de diminuer le montant d'une partie d'entre elles.

3.3. La répartition des bourses de l'AISLF et de l'OFQJ

Vingt-cinq bourses ont été attribuées dont une à l'Algérie, deux au Brésil, 4 au Cameroun, 3 à la Côte d'Ivoire, 1 à la France, 3 au Maroc, 2 au Sénégal, 6 à la Tunisie, 1 à la Turquie, 1 à l'Uruguay, 1 à la RDC. Le montant des bourses a été modulé en fonction des besoins des candidat·e·s (qui variaient selon leur pays d'origine et leurs ressources propres) allant d'un simple remboursement des frais d'inscription jusqu'à une prise en charge d'une grande partie des frais de déplacement et d'hébergement (pour les doctorant·e·s et post-doctorant·e·s sans ressources) en passant par des montants forfaitaires d'importance variable. Quarante-deux bourses ont été attribuées au titre de l'OFQJ dont 10 bourses de 250 € et 32 de 150 €.

4. Recommandations à l'intention de la commission des bourses du prochain congrès

Il conviendrait de rendre les dossiers plus faciles à consulter en faisant remplir une fiche récapitulative qui reprendrait de façon succincte et normée les éléments essentiels du CV

(statut actuel, titres académiques, publications, appartenance à l'AISLF, à un CR ou un GT). Il serait également utile :

- de bien préciser la distinction entre avis de réception et avis d'acceptation de la communication, car seuls peuvent être examinés les dossiers des candidats dont la communication a été acceptée;
- de demander aux candidat·e·s une évaluation réaliste de leurs besoins ;
- de maintenir, pour les candidat·e·s recevant une bourse, l'obligation de s'inscrire au congrès, ce qui permet de savoir si le/la candidat·e est réellement décidé·e à venir. Mais, en cas d'obtention de la bourse, rembourser l'inscription qui sera prise en charge par l'AISLF et, en cas de refus de la bourse, accepter l'annulation de l'inscription et la demande de remboursement ;
- de prévoir de remettre aux bénéficiaires, si nécessaire, une partie du montant de la bourse en espèces en début de congrès.